

Pour votre usage personnel seulement

Gestion de vos finances à la retraite **REER, FEER, SV, SRG**



Présentation par
Alain Savaria

Courriel Alain@alainsavaria.com

Au programme

1. Qui s'occupe de ses impôts, s'Enrichit
 - Taux Effectif Marginal d'Impôt TEMI
 - Taux impôt marginal et crédit d'impôt 2024
2. **Gérer vos finances à la retraite**
 - 3 changements au RRQ
 - Planifier pour combien d'Année
 - Les 3 D de la stratégie fiscale pour réduire et reporter les impôts
 - Questions à se poser pour le (futur) retraité
 - Stratégies potentielles
 - PSV, SRV, Allocation au conjoint
3. Comptes enregistrés : CELI, REER, FERR
4. Outils et ressources pour vous
5. Période de questions



1. Qui s'occupe de ses impôts, s'enrichit

Coût d'une augmentation du revenu de 1000\$

1 personne seule,

- Revenu net 43 000\$, 65 ans
- Taux marginal d'impôt de 52.7%
- Impôt, Réduction du crédit de TPS et de solidarité

- Couple; 65 à 69 ans
- Revenu RRQ 12 000\$ + PSV + SRG
- Taux marginal d'impôt de 55.4%
- Réduction SRG, du crédit de TPS et de solidarité
- Impact majeur si retire REER

TEMI taux effectif marginal d'impôt : taux impôt marginal + impact sur les mesures socio-fiscales

- Cette présentation présente des informations fiscales en version simplifiée.
 - Possible que \$ présenté soit approximatif
- Consultez un spécialiste pour faire évaluer vos stratégies fiscales.

TABLEAU P3 – TAUX MARGINAUX (2024)

Paliers d'imposition	Revenus divers %	Gains en capital %	Dividendes ¹	
			Déterminés ² %	Ordinaires ³ %
QUÉBEC				
18 000 \$ – 51 780 \$	26,53	13,26	3,17	17,90
51 781 \$ – 55 867 \$	31,53	15,76	10,07	23,65
55 868 \$ – 103 545 \$	36,12	18,06	16,39	28,93
103 546 \$ – 111 733 \$	41,12	20,56	23,29	34,68
111 734 \$ – 126 000 \$	45,71	22,86	29,63	39,96
126 001 \$ – 173 205 \$	47,46	23,73	32,04	41,97
173 206 \$ – 246 752 \$	50,23	25,12	35,86	45,16
246 753 \$ et plus	53,31	26,65	40,11	48,70

Taux impôt sur le 1\$ qui excède votre palier d'imposition

TABLEAU P2 – PRINCIPAUX CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES (2024)

	Fédéral (15 %)	Québec (14 %)
	\$	\$
Montant personnel de base	15 705 ¹	18 056
Conjoint ou personne à charge admissible	15 705 ^{1, 2, 3}	s. o.
Personne vivant seule	s. o.	2 069 ⁴
Supplément pour famille monoparentale	s. o.	2 554 ⁵
Contribution parentale pour enfants majeurs aux études	s. o.	13 280 ⁶
Enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (par session)	s. o.	3 717 ⁷
Autres personnes à charge majeures	s. o.	5 416 ⁸
Aidant naturel d'un proche de 18 ans et + atteint d'une déficience ⁹	8 375 ¹⁰	s. o. ¹¹
Montant pour emploi	1 433 ¹²	s. o. ¹³
Montant accordé en raison de l'âge	8 790 ¹⁴	3 798 ¹⁵
Revenus de pension	2 000	3 374 ¹⁶
Personne atteinte d'une déficience	9 872	4 009 ¹⁸
Supplément (- de 18 ans)	5 758 ¹⁷	s. o.
Frais d'adoption	19 066 ¹⁹	s. o. ¹¹
Pompier volontaire	3 000	5 254
Volontaire à des activités de recherche et de sauvetage	3 000	5 254
Achat d'une première habitation	5 000	5 000
Accessibilité domiciliaire	10 000 ¹⁹	s. o.

-
- 1 Réduit graduellement lorsque le revenu excède 173 205 \$, jusqu'à un minimum de 14 156 \$ lorsque le revenu atteint 246 752 \$.
 - 2 Réduit du revenu net du conjoint ou de la personne à charge.
 - 3 Possibilité d'un montant additionnel de 2 616 \$ si admissible au crédit canadien pour aidant naturel (également offert à l'égard d'un enfant à charge de moins de 18 ans).
 - 4 Réduit de 18,75 % pour chaque 1 \$ de revenu excédant 40 925 \$ (nul à 51 960 \$).
 - 5 La personne ne doit pas avoir d'enfant mineur en décembre.
 - 6 Réduit du revenu de l'enfant (excluant les bourses d'études); 9 563 \$ si une seule session complétée dans l'année.
 - 7 Limité à deux sessions par année; montant réduit du revenu de la personne à charge excluant les bourses d'études.
 - 8 Réduit du revenu de la personne à charge excluant les bourses d'études. Le parent ne doit bénéficier d'aucun transfert de la contribution parentale pour enfants majeurs aux études..
 - 9 Autre qu'une personne pour qui le crédit pour conjoint ou le crédit pour personne à charge admissible est réclamé.
 - 10 Réduit de chaque 1 \$ de revenu net de la personne à charge excédant 19 666 \$ (nul à 28 041 \$).
 - 11 Crédit d'impôt remboursable au Québec.
 - 12 Montant égal au revenu d'emploi du particulier pour l'année (max. 1 433 \$).
 - 13 Au Québec, déduction pour travailleurs (max. 1 380 \$).
 - 14 Réduit de 15 % pour chaque 1 \$ de revenu excédant 44 325 \$ (nul à 102 925 \$).
 - 15 Réduit de 18,75 % pour chaque 1 \$ de revenu excédant 40 925 \$ (nul à 61 181 \$).
 - 16 Réduit de 18,75 % pour chaque 1 \$ de revenu excédant 40 925 \$ (nul à 58 920 \$).
 - 17 Réduit des frais de garde et de préposé aux soins excédant 3 373 \$ (nul à 9 131\$).
 - 18 Réduit si un supplément pour enfant handicapé est inclus dans l'Allocation famille.
 - 19 Montant maximal des dépenses admissibles au crédit.

TABLEAU P2 – PRINCIPAUX CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES (2024) (SUITE)

	Fédéral	Québec
Frais médicaux	<ul style="list-style-type: none"> ● 15 % des frais excédant le moins élevé de 2 759 \$ et de 3 % du revenu net du requérant 	<ul style="list-style-type: none"> ● 20 % des frais excédant 3 % du revenu net familial
Dons de bienfaisance	<ul style="list-style-type: none"> ● Max. des dons : 75 % du revenu net ● 15 % sur les premiers 200 \$ et 29 % ou 33 % sur l'excédent 	<ul style="list-style-type: none"> ● 20 % sur les premiers 200 \$ et 24 % ou 25,75 % sur l'excédent ● Crédit additionnel pour certains dons culturels

2. Gérer vos finances à la retraite

- Selon le nb d'année à la retraite
- Vous avez des besoins accrus en épargne-retraite.
- Analyser vos revenus (les augmenter et protéger contre l'inflation) et dépenses (les réduire)
- Planifiez
 - pour réduire ou reporter les impôts
 - Optimiser le bénéfice des 60 mesures socio-fiscales
 - Éviter le remboursement de la PSV Planif sur 5 ans
 - Remb à partir du revenu net: 2023 81 761\$ 2024 86 912\$

4 nouveautés au RRQ

- Option de ne plus cotiser au RRQ pour les travailleurs de 65 ans et + (6.4% de cotisation) (12.8% pour trav autonome)
- Un travailleur cessera de cotiser au RRQ à compter du 1er janvier de l'année où il atteint l'âge de 73 ans
- Report de la RRQ jusqu'à 72 ans, bonification de 8.4% /an de report
- Cotisation augmentée de 2% pour 1 revenu supérieur à 68 500\$ jusqu'à 73 200\$
- **Option et Décision** : retarder RRQ et PSV
 - Pour vivre avant , retirer ses épargnes (CELI, etc) et REER

3. Questions

- Avez-vous des revenus de placements imposés ?
 - Si oui, avez-vous maximisé votre CELI
 - 1 fois le fractionnement fait, Quel conjoint est imposé sur le revenu de placement ? Taux marginal d'Impôt ?
- Quel sera votre revenu net dans les 5 prochaines années ? Pour planifier d'éviter le remboursement de la PSV REMB débute avec 1 revenu net supérieur à
- 2023 81 761\$ 2024 86 912\$ (15% du surplus moins impôt épargné)
 - Fractionnement pension, Partager RRQ si taux d'impôt marginal du conjoint est plus bas
- Votre conjoint (e) est plus jeune ?
 - Cotiser à son REER si vous avez des droits de cotisation

3. Questions

- Avez-vous des revenus d'entreprise ou location d'immeubles et 1 hypothèque sur votre résidence?
 - Technique mise à part de l'argent, rendre l'intérêt sur votre hypothèque de votre résidence déductible d'impôt.
- Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière (rev QC)
 - l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt est de 60 ans et le plafond de revenu de travail admissible est de 10 000 \$ pour les travailleurs âgés de 60 ans à 64 ans et de 11 000 \$ pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus

10 stratégies de revenu de retraite

1 Toucher RPC/RRQ/SV

Quel est le meilleur moment pour commencer à toucher des prestations du RPC/RRQ et de la SV?

2 Partager RPC/RRQ

Devriez-vous partager les prestations du RPC/RRQ avec votre époux ou conjoint de fait?

3 Fractionnement de revenu de pension

Comment le fractionnement de votre revenu de pension peut réduire vos impôts

4 REER de conjoint

Comment les cotisations à un REER de conjoint peuvent réduire vos impôts

5 Conversion REER/FERR

Stratégies visant à réduire l'impôt lors de la conversion d'un REER en FERR

6 CELI

Tirer le meilleur parti du CELI à la retraite

7 Prêt au conjoint

Un prêt au conjoint peut entraîner des économies d'impôt considérables

8 Fiducies familiales

Utiliser les fiducies familiales pour le fractionnement du revenu

9 Comptes non enregistrés

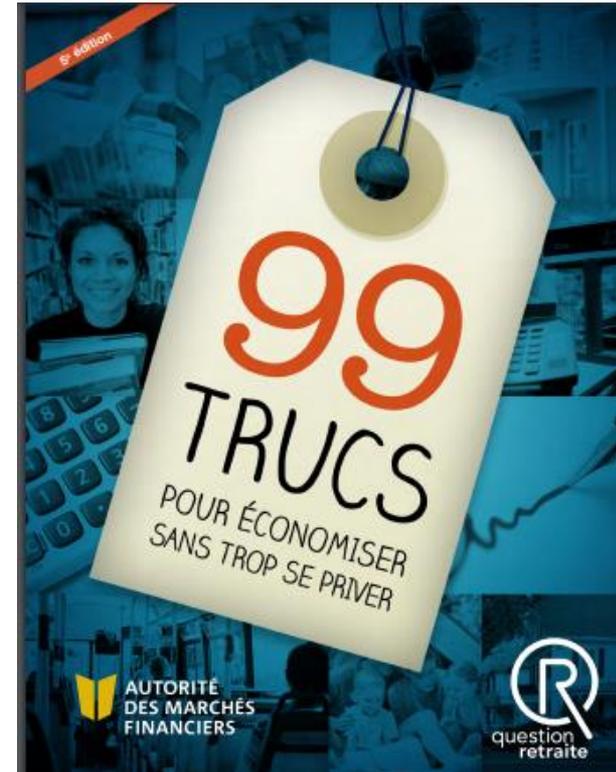
Générer un revenu avantageux sur le plan fiscal pour les placements non enregistrés

10 Ordre des retraits

Maximisez votre revenu de retraite grâce à des retraits d'actifs stratégiques

<https://www.educepargne.ca/wp-content/uploads/2019/09/Guide-99-trucs5eEdition-web.pdf>

- Réduire ses dépenses
- Pour réduire son coût de vie
- OU
- Pour en créer d'Autres plus jouissif



Couper vos dépenses superflues : réaliser 1 rêve ou épargne pour le futur

Couper les dépenses superflues Épargner pour réaliser votre rêve

1. Brainstorming sur toutes les choses dans votre vie que vous pourriez éliminer ou réduire (frais de retard, café Tim, magazine, resto lunch, etc.)

#	Item/activité	Coût	Nb de fois par semaine	Coût total	Niveau de jouissance 0-10
1					
2					
3					
4					

Façons additionnelles d'épargner

Éliminer petits \$ qui deviennent importants

**Planifier... oui mais pour combien
d'années?
Et mes besoins vont –ils augmenter
?**

Mais, espérance de vie à 65 ans ?

Voici des probabilités calculées à partir de la table générationnelle 1951 pour le Québec, produite par Statistique Canada (ISBN : 0-660-95704-3) :

Âge actuel	Probabilité d'atteindre cet âge				
	80	85	90	95	100
Hommes					
60	64%	46%	26%	9%	2%
65	67%	48%	27%	10%	2%
70	73%	53%	29%	11%	2%
Femmes					
60	78%	64%	43%	21%	6%
65	80%	65%	45%	22%	6%
70	83%	68%	47%	23%	6%
Probabilité que le dernier conjoint d'un couple homme-femme atteigne cet âge					
60	92%	80%	58%	29%	8%
65	93%	82%	60%	30%	8%
70	96%	85%	62%	31%	8%

Source : Daniel Laverdière, Banque Nationale Gestion privée 1859.

Les 3 D de la stratégie fiscale pour réduire et reporter les impôts

- a. **Déduire** tous les crédits et déductions auxquels vous avez droit
- b. **Diviser** le revenu imposable entre les membres de votre famille
- c. **Différer** dans le futur les impôts pour utiliser le \$ pour investir aujourd'hui
- Planifier
 - pour réduire ou reporter les impôts
 - pour obtenir le maximum des 60 mesures socio-fiscales impactés par votre revenu
 - Pour éviter le remboursement de la PSV

Questions à se poser pour le retraité (futur)

- **Dois-je retirer mes REER avant 65 ans ?**
- Quand prendre ma pension de RRQ ? Majoration jusqu'à 72 ans
- **Quand prendre ma PSV entre 65-70 ans ? Majoration de 7,2%/an**
- **Quand convertir en FERR? Quel type de FERR ?**
- Tenir compte Si revenu net (ARC ligne 234000) de plus de 2023 81 761\$ 2024 86 912\$
 - remboursement de la PSV (15%)
 - Ligne 234000 après déduction REER, Frais de déménagement, frais d'emploi, frais financiers
- **Si revenu faible : droit au supplément de revenu garanti**
 - **Donc si retrait de REER – impact majeur**
- Planifier le partage de revenu avec votre conjoint
- **Planifier que les 2 conjoints utilise le crédit de pension de 2000\$**
- **Conjoint de fait sans testament : Biens vont à Qui ? Et REER aux enfants plutôt que trf au conjoint survivant**

la fiducie testamentaire, qui gère les biens de la personne défunte, et la fiducie familiale

« La fiducie est essentiellement un véhicule de protection et/ou de contrôle

1. « Protéger des actifs contre des créanciers, les bénéficiaires contre eux-mêmes ;
2. Protéger les bénéficiaires contre des abus commis par des personnes qui les entourent,
3. protéger le patrimoine de la famille contre des saisies ou des difficultés financières des bénéficiaires... »,.

il faudra produire une déclaration d'impôt, ouvrir un compte de banque et gérer la comptabilité,

les frais de création, (entre 1500 \$ et 2000 \$) pour une structure simple.

Pour l'administration, le coût est très variable.

Une société de fiducie exigera des frais plus élevés, mais si c'est un proche qui gère la fiducie familiale, il est même possible que ce soit fait bénévolement.

la fiducie testamentaire, qui gère les biens de la personne défunte, et la fiducie familiale

Les fiducies familiales

Entrepreneurs constituent des fiducies familiales, il s'agit assurément d'un outil fiscal, trois utilités à la fiducie familiale.

1. multiplie l'exemption sur le gain en capital, étant donné que chacun des bénéficiaires y aura droit.
 2. Le deuxième avantage, c'est la limitation de l'impôt en cas de décès »
 3. le troisième concerne les transferts d'entreprises familiales.
- « les actions détenues par la fiducie, peuvent être attribuées à la prochaine génération, sans impact fiscal

Stratégies potentielles

1. Consulter vos avis de cotisation ARC et RQ : Report de crédit , perte en capital et REER
 2. Obtenir le montant cotisé en CELI
 3. Analyser les stratégies suivantes si pertinentes pour vous
 - Cette présentation présente des informations fiscales et financières en version simplifiée
 - Je ne connais pas votre situation
 - Je ne fais aucune recommandation
 - Consulter votre Comptable CPA et Votre conseiller financier avant de passer à l'action
- Crédit pour personne handicapée Qui est admissible ?
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees/admissible-ciph.html>

Consultez votre avis de cotisation ARC

État du maximum déductible au titre des REER/RPAC

Description	Montant (\$)
Maximum déductible au titre des REER pour 20XX	XX, XXX
Moins : cotisations admissibles à un REER déduites pour 20XX	XX, XXX
Moins : cotisations de l'employeur à un RPAC pour 20XX	XX, XXX
Plus : 18% du revenu gagné pour 20XX (maximum XX XXX \$)	XX, XXX
Moins : facteur d'équivalence pour 20XX	XX, XXX
Moins : facteur d'équivalence pour services passés net pour 20XX	XX, XXX
Plus : facteur d'équivalence rectifié total pour 20XX	XX, XXX
Maximum déductible au titre des REER pour 20XX (A)	XX, XXX
Moins : Cotisations à un REER inutilisées disponibles pour 20XX (B)	XX, XXX
Voici vos droits de cotisation pour 20XX	XX, XXX

FONDS DE TRAVAILLEURS

Crédit de 30%

Qui est admissible ?

Non admissible De 45 à 64 ans, si vous touchiez des revenus de retraite (rentes d'un fonds de pension, rentes de retraite du RRQ, etc.). SAUF

- les crédits d'impôt pour fonds de travailleurs vous sont accordés uniquement si vous déclarez des revenus d'emploi (montant brut) ou des revenus d'entreprise

Revenu Québec considère qu'une personne est à la retraite ou en préretraite si, entre autres, durant l'année, elle a reçu une rente de retraite du RRQ, du RPC, d'un RPA ou d'un REER, ou un paiement d'un FERR, d'un RPAC, y compris un RVER ou d'un RPDB, sauf si elle a reçu ces sommes en raison du décès de son conjoint.

Revenu Québec considère qu'une personne n'était pas à la retraite ou en préretraite, si le total de ses revenus d'emploi et de son revenu d'entreprise pour l'année dépasse 3 500 \$

Crédit de 30% additionnel pour un revenu imposable de moins de 112 536\$

Acompte provisionnel

- Verser des acomptes provisionnels pour l'impôt de l'année prochaine
- si vous répondez aux deux conditions suivantes :
 - l'impôt net que vous estimez devoir payer pour l'année courante dépasse 1 800 \$;
 - votre impôt net à payer dépassait 1 800 \$ pour **l'une ou l'autre** des deux années précédentes.
- Les acomptes provisionnels d'impôt sont dus aux dates suivantes :
 - 15 mars
 - 15 juin
 - 15 septembre
 - 15 décembre
- **SI \$ versé insuffisant ou en retard, 19% intérêt (10% + taux actuel)**

Capital régional Desjardins

- Crédit de 30% pour 1 investissement maximum de 3000\$
- Attention, doit être conservé 7 ans

Récupération PSV

- Elle s'applique lorsque votre revenu annuel (ligne 234000 de votre déclaration de revenus)
 - est plus élevé que le montant du seuil minimal (2023 81 761\$ 2024 86 912\$).
- Cet impôt correspond à 15 % de la différence entre le montant du seuil minimal et votre revenu réel (moins impôt)
- Cela s'Applique t'il ou s'Appliquera t'il à vous ?

Avez-vous déclaré un revenu de placement ?

- Vous avez déclaré un revenu de placement ?
 - Revenu d'intérêt , dividende, gain en capital (taux d'impôt est différent selon le type de revenu)
 - Avez-vous un CELI ?
 - Avez-vous cotisé le maximum permis ?
 - Votre conjoint ?

- En 2023, le CELIAPP, visant à permettre aux particuliers d'épargner en vue de l'achat de leur première propriété, a été mis en place.
- Depuis le 28 mars 2023, le retrait maximal d'un REEE (régime d'épargne étude) est passé de 5 000 \$ à 8 000 \$ pour la première session de 13 semaines consécutives pour des études à temps plein et de 2 500 \$ à 4 000 \$ une session d'études à temps partiel.
- Depuis 2023, un nouveau crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 7 500 \$ est offert à l'égard des dépenses engagées pour aménager une habitation multigénérationnelle logeant une personne de 65 ans ou plus ou un adulte admissible au crédit d'impôt pour personne handicapée.

- **Québec**

- Le crédit d'impôt pour le soutien des aînés a été bonifié, rétroactivement à compter de 2022.
- Le crédit d'impôt pour les activités des aînés est éliminé pour les dépenses engagées après 2022.

- **Fédéral**

- Depuis 2023, la déduction pour l'achat d'outils neufs pour les gens de métier est haussée de 500 \$ à 1 000 \$.

- **Québec**

- Depuis 2023, les crédits d'impôt pour pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage sont bonifiés.
- Depuis 2023, le profit découlant de la disposition d'un immeuble résidentiel (incluant un immeuble locatif) détenu depuis moins de 12 mois est réputé être un revenu tiré d'une entreprise, de sorte qu'il est imposable à 100 % (plutôt qu'à 50 % dans le cas d'un gain en capital)

- **Québec**
- À compter de 2024, le crédit pour l'achat d'une action du FSFTQ et de Fondation ne sera plus disponible pour un particulier dont le revenu est imposable au taux le plus élevé de la table d'impôt des particuliers, dans la deuxième année précédente (c'est-à-dire le revenu de 2022 aux fins du droit au crédit pour 2024). Aussi, la période minimale de détention de telles actions augmentera graduellement pour les actions émises à compter de juin 2024 à juin 2026.
- **Fédéral**
- Depuis le 1er octobre 2022, les familles admissibles gagnant moins de 90 000 \$ par année peuvent recevoir la prestation dentaire canadienne provisoire pour les soins dentaires d'un enfant de moins de 12 ans.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

- Vérifiez sur l'avis de cotisation de votre déclaration de revenus de l'année précédente le montant de vos droits de cotisation. (2024 7000\$)

Le plafond annuel du CELI pour l'année **2023** est de **6 500 \$**.

Le plafond annuel du CELI pour les années 2019 à 2022 était de 6 000 \$.

Le plafond annuel du CELI pour les années 2016 à 2018 était de 5 500 \$.

Le plafond annuel du CELI pour l'année 2015 était de 10 000 \$.

Le plafond annuel du CELI pour les années 2013 et 2014 était de 5 500 \$.

Le plafond annuel du CELI pour les années 2009 à 2012 était de 5 000 \$.

- Pas d'impôt sur le revenu pour les retraits (intérêts, dividendes ou gains en capital)
- Cotisations pour le conjoint ou la conjointe, ou les enfants de plus de 18 ans

Option de placement garanti

Attention, cela n'est PAS 1 recommandation

Québec 

Épargne Placements Québec

[Accueil](#) [Découvrez-nous](#) [Comment procéder](#) [Taux en vigueur](#) [Calculateurs](#) [Produits offerts](#)

[Accueil](#) / [Produits offerts](#) / Obligations à taux fixe

Obligations à taux fixe

Produits offerts

[Obligations à taux progressif](#)

[Obligations à taux fixe](#)

Promotion jusqu'au 29 février 2024 inclusivement

Taux promotionnel! Obtenez 5,00 % à chacune des années du terme de 10 ans!

Dividendes et Gain en capital moins imposés

Pour vos placements hors REER et hors CELI, envisagez de faire des placements à long terme (mais de qualité) axés sur des stratégies de gains en capital (et potentiellement un bon rendement en dividendes pour soutenir la valeur du placement). En effet, contrairement à des revenus d'intérêt qui sont imposés annuellement, le gain en capital n'est généralement imposable qu'à la vente du placement. À long terme, cela constitue une différence très importante. Finalement, la baisse du taux d'imposition applicable notamment aux dividendes de sociétés canadiennes cotées en bourse (« dividendes déterminés ») depuis 2006 rend de tels dividendes plus compétitifs que le revenu d'intérêt sur le plan fiscal.

Crédit d'impôt pour pension de 2000\$

- Si vous recevez une rente provenant de votre fonds de pension privé ou d'un FERR, vous pourrez bénéficier annuellement d'un crédit pour pension de 2000\$ ARC qui vous permettra de réduire vos impôts.
- Le fractionnement de vos revenus de retraite permettra à votre conjoint de bénéficier également de ce crédit.
- Fractionnement pas permis au QC si moins de 65 ans
- Au QC, Le crédit d'impôt pour pension est réduit de 18% si le revenu familial excède 48 041\$

Partage RRQ

- En plus du fractionnement de la pension, on peut demander à la Régie des rentes du Québec (RRQ) de procéder au partage de votre rente de retraite.
- Utile si votre revenu excède le maximum déclenchant le remb de la PSV

REER de votre conjoint ?

- Intéressant pour utiliser le taux marginal d'impôt le plus bas.
- Sachez que si celui-ci effectue un retrait dans les trois ans suivant cette cotisation, vous devrez payer l'impôt qui est rattaché à ce retrait, car ces sommes seront ajoutées à vos revenus.

Cot REER au conjoint + jeune

- Vous avez 71 ans ou plus et votre conjoint est plus jeune que vous.
- Même si vous ne pouviez plus détenir un REER personnel en votre nom après l'année de votre 71^e anniversaire, vous pourriez cotiser à un REER de conjoint au cours des années subséquentes,
 - à condition que votre conjoint ait 71 ans ou moins à la fin de l'année de la cotisation
 - et que **vous disposiez de droits de cotisation inutilisés.**

SRV Supplément de revenu garanti

- votre revenu (sans la PSV) est inférieur à 20 952 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- votre revenu plus le revenu de votre conjoint ou conjoint de fait est en deçà de :
 - 27 648 \$ si votre conjoint ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - 50 208 \$ si votre conjoint ou conjoint de fait ne reçoit pas de pension de la SV;
 - 38 736 \$ si votre conjoint ou conjoint de fait reçoit l'Allocation.
- Le Supplément est basé sur le revenu et est disponible pour les gens recevant la pension de la Sécurité de la vieillesse et qui ont un faible revenu. Il n'est pas imposable.

Allocation au conjoint

- L'Allocation est un paiement non imposable que vous pouvez obtenir si :
 - vous avez entre 60 et 64 ans;
 - vous vivez au Canada;
 - votre époux ou votre conjoint de fait est admissible au Supplément de revenu garanti (SRG);
 - votre revenu annuel combiné est inférieur à 38 952 \$.

Éviter de perdre le SRG l'année du retrait du FERR ou d'un gain important dans l'Année

- Puisque le montant du SRG est basé sur les revenus de l'année précédente,
- Il est possible de demander que le SRG soit basé sur l'estimation des revenus de l'année en cours.

Résidence principale

- Le gain généré lors de la vente de la résidence principale n'est pas imposable
- Vous avez une Maison et 1 Chalet et/ou un immeuble à revenu que vous avez déjà habité
 - Quel immeuble désigné comme résidence principale ?
 - PAS obligatoire d'être le même à chaque année ?
- Vous donnez la maison ou la vendez à prix réduit à un membre de la famille, ARC considère la valeur marchande comme produit de disposition

https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/consommateurs/retraite/guide-question-retraite-fr.pdf



<http://livre21.com/LIVREF/F34/F034239.pdf>



FRÉDÉRIC ALLALI
ANDRÉ BOULAIS
STÉPHANE DESJARDINS
EMMANUELLE GRIL
GHISLAIN LAROCHELLE
FABIEN MAJOR
SYLVAIN MOREAU

6. Parents et grands-parents, mettez vite sur pied un REEE pour vos enfants ou petits-enfants : au moins 30 % de rendement garanti la première année, ça vous intéresse?

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) a subi d'importantes modifications au cours des 15 dernières années et pour le mieux. Ainsi, en 2020, une subvention fédérale de 20 % est accordée sur les premiers 2 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE, et ce, pour chaque bénéficiaire âgé de 17 ans ou moins tout au long de l'année. Le taux de la subvention fédérale peut même atteindre 30 % ou 40 % sur les premiers 500 \$ annuels de cotisations pour chaque enfant de familles à revenus moyens et modestes. De plus, les familles à revenus modestes peuvent bénéficier d'un « Bon d'études » de 500 \$ par enfant (né en 2004 ou après) à la première année d'admissibilité et 100 \$ par année par enfant pour chaque année additionnelle d'admissibilité, et ce, suite à de nouvelles règles introduites dans le budget fédéral du 23 mars 2004. De plus, pour les cotisations effectuées depuis le 21 février 2007, il existe aussi un incitatif québécois égal à la moitié de la subvention fédérale, portant ainsi le taux de base des subventions à 30 % des cotisations à un REEE (sous réserve des

Crédit impôt remboursable personne aidante QC

Personne aidante cohabitant avec une personne majeure atteinte d'une déficience (partie B de l'annexe H)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt de 1 299 \$ ainsi qu'à un montant supplémentaire pouvant atteindre 1 299 \$ si les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez aidé une personne majeure atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques;
- vous avez cohabité avec cette personne;
- la cohabitation a eu lieu dans une habitation dont vous ou la personne aidée (ou votre conjoint ou le conjoint de la personne aidée, s'il habitait avec vous) étiez propriétaires, copropriétaires, locataires, colocataires ou sous-locataires;
- la période de cohabitation a duré au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année 2022;
- la personne aidée a résidé au Canada tout au long de la période de cohabitation.

Personne aidante ne cohabitant pas avec une personne majeure atteinte d'une déficience (partie C de l'annexe H)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre 1 299 \$ si les conditions suivantes sont remplies :

Crédit impôt remboursable soutien aux aînés 70 ans & +

Le crédit d'impôt annuel maximal est de

- 4 000 \$ si vous avez un [conjoint au 31 décembre 2022](#), que celui-ci est un particulier admissible **et** que vous aviez **tous les deux** 70 ans ou plus au 31 décembre 2022;
- 2 000 \$, si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2022 et que l'une des situations suivantes s'applique :
 - votre conjoint n'est pas un particulier admissible,
 - seulement **l'un** de vous deux avait 70 ans ou plus au 31 décembre 2022;
- 2 000 \$, si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2022.

Réduction en fonction du revenu familial

Le crédit d'impôt est réduit de 5 % de la partie du **revenu familial** qui dépasse

- 39 350 \$, si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2022;
- 24 195 \$, si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2022.

Votre revenu familial correspond au montant de la ligne 275 de votre déclaration. Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2022, votre revenu familial correspond au montant de la ligne 275 de votre déclaration **plus** le montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint.

REER doit être converti en FERR à 71 ans vous pourriez le faire avant

- cinq options s'offrent à vous :
 - Retirer tous vos REER
 - Cotiser aux REER de votre conjoint âgé de moins de 71 ans
 - Transférer vos REER dans un FERR
 - Utiliser les fonds pour acheter une rente
 - Combiner le FERR et la rente

FERR ou RENTE VIAGERE

- si une personne n'est pas en bonne santé
- ou que ses ascendants sont tous décédés prématurément,
 - elle préférera le FERR à la rente.
- On comprend qu'il y a un âge où les deux options s'équivalent en matière de montants reçus.
- Si l'on décède avant cet âge,
 - le FERR sera généralement plus avantageux, car il restera des sommes à léguer
 - alors que la rente cessera si certaines options
 - comme la réversibilité au conjoint
 - ou une période minimale de versements
 - - ne peuvent être exercées.

- **Retrait minimum FERR**

- ouverture de votre FERR, vous pouvez décider d'indiquer l'âge de votre conjoint ou conjointe admissible plus jeune que vous au lieu de votre propre âge. C'est une décision irrévocable, même en cas de décès ou de divorce.
- 4% minimum 65 ans puis augmente (5.28% 71 ans)
- Cette décision vous permettrait d'avoir un minimum de retrait moins élevé

Augmentation des taux d'intérêt ont 1 impact sur la rente

Les données fournies par CANNEX montrent que le versement mensuel pour un homme de 65 ans a augmenté de 20,5 %, passant de 475 \$ en janvier 2022 à 572,57\$ en février 2023. Ces montants sont calculés en fonction d'une rente viagère individuelle non enregistrée, avec une prime de 100 000 \$, et garantie 10 ans, les

\$ de rentes varie selon l'institution

Les versements sont plus élevés de façon générale, mais les fournisseurs de rentes n'offrent pas nécessairement les mêmes taux de versement pour la même rente. Par exemple, si on se base sur les données provenant de lifeannuity.com, au 11 avril, un homme de 70 ans ayant fait un dépôt de 100 000 \$ dans une rente garantie 10 ans recevrait un versement mensuel de 655,67 \$ de RBC Assurances, de 614,41 \$ de Sun Life Assurance, de 613,95 \$ de Canada Vie, et de 596,54 \$ de Empire Vie.

Une femme de 70 ans ayant souscrit la même rente recevrait 614,10 \$ de RBC, 576,34 \$ de Sun Life, 564,51 \$ de Canada Vie, et 556,96 \$ de Empire Vie.

2 nouveaux types de RENTES qui tardent à se mettre en place

Près de deux ans ont passé depuis que le gouvernement fédéral a amendé la *Loi de l'impôt sur le revenu* en juin 2021 afin de donner aux retraités canadiens accès aux rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et aux rentes viagères à paiements variables (RVPV). Toutefois, les RVDAA et les RVPV ne sont toujours pas disponibles en général.

Les RVDAA sont conçues pour permettre aux retraités de transférer jusqu'à 25 % des actifs qu'ils détiennent dans leur REER ou leur FERR, jusqu'à un maximum de 150 000 \$, dans une rente qui diffère les versements aux clients-ainsi que les impôts sur les versements-jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 85 ans.

Desjardins l'offre RVDAA

Article journal Les Affaires La rente dynamique: un outil novateur à considérer Publié le 02/02/2024 à 12:22

https://www.lesaffaires.com/mes-finances/mon-education-financiere/la-rente-dynamique-un-outil-novateur-a-considerer/647042?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=finances-personnelles_02-fevrier-2024&oft_id=134865199&oft_k=NwhnshmJ&oft_lk=UATLFQ&oft_d=638425779446300000&fpid=25074&m32_fp_id=nBnRcD&ctx=newsletter&m32_fp_ctx=DI_MASTER_Relational

Connaissez-vous le Régime de retraite exécutif?

Publié le 24/01/2024 à 10:43

- **Clientèle cible**
- Les actionnaires (et ses personnes liées) détenant au moins 10% d'une catégorie du capital-actions de la société ont le droit d'être bénéficiaires d'un Régime de Retraite Exécutif.
- https://www.lesaffaires.com/blogues/thomas-gaudet/connaissez-vous-le-regime-de-retraite-executif/646811?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=finances-personnelles_02-fevrier-2024&oft_id=134865199&oft_k=NwhnshmJ&oft_lk=P4bIKG&oft_d=638425776728700000&fpid=25074&m32_fp_id=nBnRcD&ctx=newsletter&m32_fp_ctx=DI_MASTER_Relational

Types de rentes

1. Rente viagère
2. Rente sur 2 têtes
3. Rentes certaines
4. Rente enregistrée ou non enregistrée

Rentes viagères

1. Cette rente vous verse un revenu aussi longtemps que vous vivez.
2. Si vous choisissez une rente assortie d'une période définie, vous avez l'assurance de recevoir un revenu pour le nombre d'années choisi.
3. Si vous décédez avant la fin de la période garantie, une prestation de décès sera versée à votre bénéficiaire.

Rente sur 2 têtes

1. Cette rente vous verse un revenu aussi longtemps que vous ou votre conjoint vivez.
2. Si vous choisissez une rente assortie d'une période définie, vous avez l'assurance de recevoir un revenu pour le nombre d'années choisi.

Rente certaine

1. Cette rente prévoit un nombre précis de versements garantis pouvant être échelonnés sur une période allant de 3 à 25 ans.
2. Si vous décédez avant que tous les versements n'aient été effectués, votre bénéficiaire recevra une prestation de décès.

Rente enregistrée ou NON enregistrée

1. Le choix de la rente à souscrire dépend de la provenance de vos fonds : d'un régime enregistré ou d'un régime non enregistré.
2. Les rentes dont les fonds proviennent d'un REER, d'un REER immobilisé, d'un FERR ou d'un FRV ou de régimes de retraite sont considérées être des rentes enregistrées.
3. Le propriétaire d'une rente enregistrée pour laquelle des versements sont effectués au cours d'une année civile est imposé pour cette année-là.
4. Les fonds des rentes non enregistrées n'ont pas bénéficié de l'abri de l'impôt qu'offre un REER ou un FERR.

FERR ou RENTE VIAGERE

Versement au comptant	Rente traditionnelle	Rente à revenu variable	FERR	Combinaison FERR et rente
Impôt sur le revenu				
<ul style="list-style-type: none">• Les capitaux retirés sont imposables à titre de revenu.• Susceptible de vous faire passer à une tranche d'imposition supérieure.• Les intérêts et le revenu de placements générés par les sommes retirées s'ajoutent au revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les versements touchés s'ajoutent à votre revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les versements touchés s'ajoutent à votre revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les versements touchés s'ajoutent à votre revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les versements touchés s'ajoutent à votre revenu imposable.

Versement au comptant	Rente traditionnelle	Rente à revenu variable	FERR	Combinaison FERR et rente
Choix des placements				
<ul style="list-style-type: none"> s.o. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune décision à prendre en matière de placements. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle sur les décisions en matière de placements. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle sur les décisions en matière de placements. 	<ul style="list-style-type: none"> Sous la composante rente, aucune décision à prendre en matière de placements. Contrôle sur les décisions en matière de placements pour la composante FERR.
Protection du revenu				
<ul style="list-style-type: none"> Votre revenu pourrait être épuisé avant votre décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Avec une rente viagère ou une rente réversible, votre revenu ne peut s'épuiser avant votre décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Avec une rente viagère ou une rente réversible, votre revenu ne peut s'épuiser avant votre décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Votre revenu pourrait être épuisé avant votre décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Avec une rente viagère ou une rente réversible, votre revenu ne peut s'épuiser avant votre décès.

Versement au comptant	Rente traditionnelle	Rente à revenu variable	FERR	Combinaison FERR et rente
Options de revenu				
<ul style="list-style-type: none"> • s.o. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différents types de rentes agréées sont disponibles. • Possibilité de choisir parmi différentes périodes garanties. • Le montant de la rente et les modalités de versement ne peuvent être modifiés une fois que le service de la rente a débuté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différents types de rentes agréées sont disponibles. • Possibilité de choisir parmi différentes périodes garanties. • Les versements fluctuent en fonction des résultats réels des placements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souplesse pour ce qui est de modifier le versement du revenu. • Un revenu minimum doit être touché chaque année. • Votre actif est assujéti aux fluctuations des marchés. ■ Possibilité de souscrire à une rente en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir FERR et rente traditionnelle pour plus de détails.

Versement au comptant	Rente traditionnelle	Rente à revenu variable	FERR	Combinaison FERR et rente
Périodicité des versements				
<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez retirer la totalité ou une partie de vos capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de toucher un revenu mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de toucher un revenu mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de toucher un revenu mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel (sujet aux règles de minimum applicables). Possibilité d'effectuer des retraits forfaitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir FERR et rente traditionnelle pour plus de détails.

<https://www.pwc.com/ca/fr/tax/publications/year-end-tax-planner-2023-fr.pdf>

Planification fiscale de fin d'année/1^{er} novembre 2023
PwC Privé

Pour les particuliers et les
propriétaires exploitants qui
désirent payer moins d'impôt

1 outil pour vous

Planification fiscale de fin d'Année

https://www.rcgt.com/app/uploads/2023/11/planification-fiscale-de-fin-d_annee-nov2023.pdf



Guide de planification fiscale de fin d'année 2023

Novembre 2023

Module 2 - L'individu et la famille

Module 3 - Éducation

Module 4 - Santé, aînés et aidants naturels

Module 5 - Employés

Module 6 - Personnes en affaires

Module 7 - Placements

Module 8 - Programmes d'aide à la retraite

1 outil pour vous

<https://www.rcgt.com/fr/planiguide/>



Raymond Chabot
Grant Thornton

LE PLANIGUIDE FISCAL

2023-2024

- Questions ?

Outils et ressources

- Agence de la consommation en matière financière du Canada
 - Planifier sa retraite
canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite.html
 - Régimes de pension d'employeur
canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/sources-revenu-retraite.html#toc2
 - Comprendre les prêts hypothécaires inversés
canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/sources-revenu-retraite.html#toc4
- Centre antifraude du Canada
antifraudcentre-centreantifraude.ca
- Téléchargez gratuitement le guide électronique sur la planification de fin de vie à cpacanada.ca/publicationslitteratiefinanciere

Outils et ressources

- Téléchargez gratuitement le guide électronique sur la planification de fin de vie à cpacanada.ca/publicationslitteratiefinanciere
- Aide-mémoire pour la planification de la retraite canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/aide-memoire-retraite.html
- Calculatrice du revenu de retraite canadienne srv111.services.gc.ca/renseignementsgeneraux/indice
- Mon dossier – Votre compte ARC personnalisé arc.gc.ca/mondossier
- Agence de la consommation en matière financière du Canada fcac-acfc.gc.ca

